



## CHARTRE DES CONSEILS DE QUARTIERS

1. Préambule
2. Définition et objectif des Conseils de Quartiers
3. Périmètre des Conseils de Quartiers
4. Composition et organisation
5. Relation avec la municipalité
6. Communication et informations.

### 1. Préambule.

Beaucoup de citoyens participent à la vie de la ville de part leurs actions dans leur quartier, leur engagement dans les associations, leur vote aux élections...

Afin de permettre au plus grand nombre de s'impliquer plus encore dans la vie de leur quartier, la municipalité d'Anizy-le-Château a décidé de mettre en place de conseils de quartier.

La présente charte fixe les modes de fonctionnement des conseils de quartier ainsi que leurs relations avec la municipalité.

### 2. Définition et objectif du conseil de quartier.

Le conseil de quartier est un lieu d'échange, d'information, d'écoute et de débats concernant les projets d'aménagement du quartier et l'amélioration du cadre de vie. Il permet également une meilleure diffusion des informations vers la population et une meilleure communication avec elle.

### 3. Périmètre des conseils de quartier.

Anizy le Château est composée de 6 conseils de quartier :

- Le Nain
- La Fourcière
- Centre
- La Maternelle
- Les Coutures
- Rochechouart

Ceux- ci sont délimités par le plan fourni en annexe de cette chartre.

### 4. Composition et organisation :

Chaque conseil de quartier est composé de la manière suivante :

- Un élu référent et un suppléant, nommé par le Maire, siégeant en tant que membre de droit
- 5 habitants du quartier, tirés au sort après appel à candidature.

Un bureau est créé et composé d'un président et d'une secrétaire, parmi les habitants.  
Ce bureau est renouvelé tous les deux ans.

#### **Le rôle de chacun :**

- Le bureau a pour mission de :
  - Veiller au respect des libertés individuelles
  - Encourager l'expression et la participation des habitants
  - Faciliter la communication
  - Favoriser la mobilisation sur les projets d'animation
  - Assurer l'accueil de nouveaux habitants dans le quartier
- Le conseil a pour mission de :
  - Recueillir et centraliser les demandes émanant des habitants
  - Fixer les dates et horaires de réunion du conseil de quartier, ainsi que l'ordre du jour
  - Animer les réunions du conseil de quartier
  - Rediriger et communiquer avec l'élu référent
  - Assurer le suivi.

Le conseil de quartier se réunit publiquement et ses réunions sont ouvertes à tous. Elles se tiennent dans un local mis à disposition par la mairie. Les habitants sont informés bien à l'avance de ces réunions.

- Le rôle de la présidence (l'élu référent + président)
  - Organiser, Planifier et animer les réunions
  - Suggérer l'aménagement au bien être des habitants
  - Peut faire le choix d'inviter en séance tout élu municipal ou personnalité, qu'elle juge qualifié pour répondre à certains termes.

- Le rôle du secrétaire :
  - Prendre des notes à chaque réunion afin d'établir un compte rendu, qui sera validé par la Présidence.
  - Assurer l'aspect de la communication du conseil de quartier

Afin d'assurer le bon suivi des questions des habitants, le conseil de quartier doit réunir au minimum une fois par semestre.

#### 5. Relation avec la municipalité :

La municipalité d'Anizy-le-Château s'engage :

- A mettre à disposition des conseils de quartier les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.
- A informer les conseils de quartier des grands projets les intéressants dans un délai permettant d'organiser une réunion.
- A enregistrer toutes les demandes et y apporter une réponse dans les meilleurs délais.
- A soutenir le conseil de quartier quant à la communication.

Le Maire est membre de droit de tous les conseils de quartier.

Les décisions finales appartiennent à l'exécutif au conseil municipal.

Le Maire désigne un conseiller municipal chargé de coordonner les conseils de quartiers. Il peut assister aux réunions de tous les conseils de quartier.

#### 6. Communication et informations :

La mairie met à disposition tous les moyens de communication dont elle dispose (note d'information, site internet, panneau d'affichage...)

Les comptes rendus des conseils de quartier seront transmis au plus large ;  
Ils seront disponibles à la mairie, sur le site internet, sur les panneaux d'affichage...

Les personnes à mobilité réduite, soit par l'âge ou le handicap, pourront faire une demande à la mairie des comptes-rendus qui leur seront envoyés.

Chaque année, le conseiller délégué organisera un « congrès de conseils de quartier ».  
Cette assemblée aura pour but :

- De réunir tous les membres actifs des conseils de quartier
- De dresser un bilan de fonctionnement de chaque quartier
- D'être un lieu d'échange concernant le fonctionnement des conseils de quartier
- De permettre à la municipalité d'informer de grands projets.